

La municipalité de L'Ascension-de-N.-S. vous offre la possibilité de participer à un tirage au sort pour l'attribution de terrains de villégiature en vente le long de la rivière Péribonka (secteur de la Baie-Moreau). Les terrains sont desservis en électricité et par le réseau d'aqueduc de la municipalité et ont une superficie variant généralement entre 2 077 et 2 500 m² (3 terrains riverains ont plus de 3 500 m²). Le chemin d'accès aux terrains sera entretenu durant l'hiver par la municipalité.

La bande riveraine en bordure de la rivière est conservée par la municipalité. Un privilège d'accès peut être accordé dans cette bande aux acquéreurs des terrains riverains.

La municipalité recommande aux participants de visiter les terrains qui les intéressent avant de s'inscrire. Elle se réserve le droit de soustraire tout emplacement du tirage au sort, et ce, jusqu'au moment du tirage.

LES COÛTS

Le participant qui se voit attribuer un terrain en vente doit déboursier lors de la signature de la promesse d'achat le 2 novembre 2019, les frais suivants :

- les frais d'ouverture de dossier de 129.82\$ (113\$ plus TPS et TVQ);
- les frais d'administration de 394.36\$ (343\$ plus TPS et TVQ).

Le prix de vente du terrain et les taxes applicables seront payables à la signature de l'acte de vente.

DISTANCES ROUTIÈRES

- À 9 km du coeur du village de L'Ascension-de-N.-S.
- À 15 km de l'école secondaire Jean-Gauthier
- À 22 km du centre-ville d'Alma



LOCALISATION DES TERRAINS



84 TERRAINS OFFERTS EN VENTE

Type de terrain	Numéro(s) des terrains	Prix de vente
Riverain	84	40 000 \$
Riverain	63 et 64	35 000 \$
Riverain	55 à 62 et 65 à 83	30 000 \$
Riverain	1 à 3	15 000 \$
Semi-riverain	4 à 54	10 000 \$

LE TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu à la mi-octobre. Il ne s'effectuera pas devant public, mais sous la supervision d'un vérificateur externe et en présence de témoins.

L'ATTRIBUTION DES TERRAINS

L'attribution des terrains sera le 2 novembre 2019 aux bureaux de la municipalité de L'Ascension-de-N.-S. Elle sera faite sur invitation par courrier, selon l'ordre des résultats obtenus au tirage au sort. Le nombre d'invités susceptibles de se voir attribuer un terrain est déterminé en fonction du nombre de terrains disponibles.

La présence des participants est requise lors de l'attribution des terrains. Un participant ne peut acquérir plus d'un des terrains offerts dans le cadre de l'attribution par tirage au sort.

LA VENTE DU TERRAIN

Le propriétaire d'un terrain attribué dans le cadre d'un tirage au sort, ne peut vendre le terrain, à moins qu'il ait construit une habitation dans un délai de deux ans.



LES DROITS D'UTILISATION ET LES OBLIGATIONS

Au moment de la construction de bâtiments, les propriétaires devront se conformer aux normes et règlements en vigueur de la municipalité de L'Ascension-de-N.-S.

L'acquéreur devra ériger et maintenir une construction résidentielle sur le terrain dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte de vente.

L'ACCÈS À LA RIVIÈRE PÉRIBONKA

Un site d'accès public à la rivière Péribonka avec rampe de mise à l'eau, stationnement et gazébo sera aménagé en 2020 par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à environ 1 km à l'ouest du secteur de villégiature.



POUR PARTICIPER AU TIRAGE AU SORT

L'inscription se fait aux bureaux de la municipalité de L'Ascension-de-N.-S. du 12 septembre au 10 octobre 2019, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Vous devez remplir un formulaire d'inscription officiel et payer les frais d'inscription non remboursables de 30\$ (taxes incluses). **Aucune inscription ne sera acceptée par courrier, par télécopieur ou par internet.**

Vous devez être âgé de 18 ans au moment de l'inscription. Une seule inscription est permise par participant.

Toute inscription comportant de fausses déclarations sera annulée. Un chèque refusé par une autorité financière entraîne automatiquement le rejet de l'inscription ainsi que la perte des droits du gagnant, s'il y a lieu.

POUR INSCRIPTION :

Municipalité de L'Ascension-de-N.-S.
1000, 1^{re} Rue Est
L'Ascension-de-N.S. (Québec)

POUR INFORMATION :

418 347-3482
www.mrclacsaintjeanest.qc.ca

Municipalité de
l'Ascension
De Notre-Seigneur

AUTOMNE 2019

TIRAGE AU SORT

**TERRAINS DE
VILLÉGIATURE**

**Secteur de la Baie-Moreau
Rivière Péribonka**



INSCRIPTION
du 12 septembre au 10 octobre 2019